

**TRAQUEUR SA**  
**Les Bureaux de la Colline**  
**1 rue Royale**  
**92210 SAINT-CLOUD**

**A F C A**  
AUDIT FINANCE CLERE & ASSOCIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

**TRAQUEUR SA**  
**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**au capital de 2.520.424 €**  
**Les Bureaux de la Colline - 1 rue Royale**  
**92210 SAINT-CLOUD**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **SA TRAQUEUR**, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2016**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 3.3.2 « tests de dépréciations des actifs », 3.8 « dépréciation des actifs incorporels », 4 « Faits marquants de l'exercice », et sur la note 3.5 « écarts d'acquisition » qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amortissement des écarts d'acquisition.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

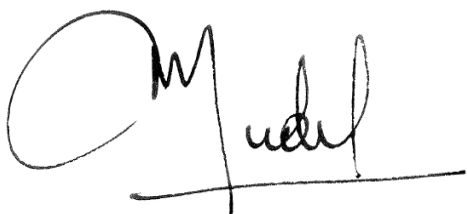
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Le commissaire aux comptes,

**SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES**

**Michel TUDEL**  
Gérant



**Delphine CLERE LETAYF**  
Gérante



## BILAN

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	5	2 249	2 564
Immobilisations incorporelles	6	1 669	1 721
Immobilisations corporelles	7	274	251
Immobilisations financières	8	237	192
<b>Actif immobilisé</b>		<b>4 429</b>	<b>4 729</b>
Stocks et en-cours	9	1 972	2 227
Clients et comptes rattachés	10	4 478	4 746
Impôts différés actif		55	-
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 481	1 872
Disponibilités		1 245	1 067
<b>Actif circulant</b>		<b>9 231</b>	<b>9 912</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>13 658</b>	<b>14 641</b>

Passif et capitaux propres	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital	11	2 520	2 520
Primes d'émission		10 962	10 962
Réserves consolidées		(7 925)	(6 911)
Résultat consolidé		(1 503)	(994)
Subventions d'investissement		15	23
<b>Capitaux propres</b>		<b>4 069</b>	<b>5 601</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions</b>	<b>12</b>	<b>879</b>	<b>482</b>
Emprunts et dettes diverses	13	2 052	2 005
Impôts différés passif		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	14	3 947	4 369
Autres dettes et comptes de régularisation	14	2 711	2 183
<b>Dettes</b>		<b>8 710</b>	<b>8 557</b>
<b>Total du passif</b>		<b>13 658</b>	<b>14 641</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires		16 425	16 548
Coût d'achat des marchandises vendues		(570)	(1 299)
Coût d'achat des matières premières		(3 034)	(2 711)
Autres consommations externes		(6 339)	(6 772)
Charges de personnel		(6 833)	(6 063)
Impôts et taxes		(220)	(258)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(1 297)	(1 369)
Autres charges et produits d'exploitation		623	1 081
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 245)</b>	<b>(844)</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>(60)</b>	<b>(40)</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>(1 306)</b>	<b>(884)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>(174)</b>	<b>(77)</b>
Impôts sur les résultats	17	291	282
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(1 188)</b>	<b>(679)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5	(315)	(315)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 503)</b>	<b>(994)</b>
Résultat des minoritaires		-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>(1 503)</b>	<b>(994)</b>
Nombre d'actions avant dilution		3 316 347	3 316 347
Résultat net de base par action (en euros)		(0,45)	(0,30)
Résultat net dilué par actions (en euros)		(0,45)	(0,30)

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>2 520</b>	<b>10 962</b>	<b>(7 042)</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>6 584</b>	<b>-</b>	<b>6 584</b>
Affectation du résultat	-	-	143	(143)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(994)	-	(994)	-	(994)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	23	23	-	23
Actions auto détenues	-	-	(12)	-	-	(12)	-	(12)
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>2 520</b>	<b>10 962</b>	<b>(6 911)</b>	<b>(994)</b>	<b>23</b>	<b>5 601</b>	<b>-</b>	<b>5 601</b>
Affectation du résultat	-	-	(994)	994	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(1 503)	-	(1 503)	-	(1 503)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	(8)	(8)	-	(8)
Actions auto détenues	-	-	(20)	-	-	(20)	-	(20)
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>2 520</b>	<b>10 962</b>	<b>(7 925)</b>	<b>(1 503)</b>	<b>15</b>	<b>4 069</b>	<b>-</b>	<b>4 069</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 503)	(994)
Amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant)		1 862	1 776
Variation des impôts différés	17	(55)	-
Plus ou moins values de cession d'actif		8	25
<b>Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées</b>		<b>312</b>	<b>807</b>
<b>Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>1 003</b>	<b>516</b>
Incidence de la var. des stocks et en cours		255	(699)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		694	632
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		54	583
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 315</b>	<b>1 323</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	6	(999)	(1 009)
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(137)	(156)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)		(45)	(21)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		14	(11)
Cessions d'immobilisations (hors titres consolidés)		5	27
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 162)</b>	<b>(1 170)</b>
Emissions d'emprunts bancaires	13	560	-
Remboursements d'emprunts bancaires	13	(512)	(451)
Cession (acq.) nette d'actions propres		(20)	(12)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>28</b>	<b>(462)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>179</b>	<b>(309)</b>
Trésorerie à l'ouverture		1 064	1 373
Trésorerie à la clôture		1 243	1 064
<b>Variation de trésorerie par les soldes</b>		<b>179</b>	<b>(309)</b>

	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et équivalents	1 245	1 067
Trésorerie à l'actif du bilan	1 245	1 067
Découverts bancaires et équivalents	(2)	(3)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 243</b>	<b>1 064</b>

# GROUPE TRAQUEUR

Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016

---





## SOMMAIRE

<b>BILAN .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>Note 1. Informations générales.....</b>	<b>7</b>
<b>Note 2. Base de préparation des états financiers.....</b>	<b>7</b>
<b>Note 3. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>8</b>
<b>Note 4. Faits marquants de la période.....</b>	<b>15</b>
<b>Note 5. Ecart d'acquisition .....</b>	<b>17</b>
<b>Note 6. Immobilisations incorporelles .....</b>	<b>17</b>
<b>Note 7. Immobilisations corporelles .....</b>	<b>18</b>
<b>Note 8. Immobilisations financières .....</b>	<b>18</b>
<b>Note 9. Stocks.....</b>	<b>19</b>
<b>Note 10. Créances et comptes de régularisation.....</b>	<b>19</b>
<b>Note 11. Capital social.....</b>	<b>19</b>
<b>Note 12. Provisions pour risques .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 13. Dettes financières.....</b>	<b>20</b>
<b>Note 14. Dettes non financières .....</b>	<b>21</b>
<b>Note 15. Résultat financier .....</b>	<b>21</b>
<b>Note 16. Résultat exceptionnel .....</b>	<b>21</b>
<b>Note 17. Impôts sur les bénéfices.....</b>	<b>22</b>
<b>Note 18. Effectif moyen .....</b>	<b>23</b>
<b>Note 19. Information sectorielle .....</b>	<b>23</b>
<b>Note 20. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance</b>	<b>23</b>
<b>Note 21. Honoraires des commissaires aux comptes .....</b>	<b>23</b>
<b>Note 22. Engagements hors bilan .....</b>	<b>24</b>
<b>Note 23. Périmètre de consolidation .....</b>	<b>24</b>
<b>Note 24. Événements postérieurs à la date d'arrêté .....</b>	<b>25</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

---

### **Note 1. Informations générales**

---

La société TRAQUEUR SA (« la Société ») est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé en France, 240 Bureaux de la Colline, 1 rue Royale, à Saint-Cloud. Ses titres sont admis à la négociation sur le marché régulé ALTERNEXT d'EURONEXT-PARIS depuis 2007, à la suite d'un placement privé.

Le Groupe TRAQUEUR (« Le Groupe ») est constitué de la Société et de deux filiales, FLEET TECHNOLOGY et FXM TECHNOLOGIE. Il exerce son activité dans le domaine la sécurisation des biens en proposant des solutions « après vol » telle que la géolocalisation de véhicules.

Le Groupe opère pour l'essentiel en France.

Les états financiers du Groupe ont été établis sous la responsabilité du Président de la société.

### **Note 2. Base de préparation des états financiers**

---

Le Groupe établit ses comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement CRC n° 99-02 et n°2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l'année civile 2016.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

### **Note 3. Règles et méthodes comptables**

---

#### **3.1. Méthodes de consolidation**

---

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les participations, dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, au résultat net, à l'endettement et à la situation nette du Groupe ne présente pas un caractère significatif, ne sont pas consolidées.

C'est le cas de la société ALFILEO, acquise en Juillet 2011 par la filiale FLEET TECHNOLOGY SA à hauteur de 20%.

Le caractère non significatif de l'activité d'ALFILEO conduit le Groupe à ne pas intégrer cette dernière dans le périmètre de consolidation.

Les informations concernant ALFILEO sont les suivantes :

- Société par actions simplifiée au capital de 62 490€
- RCS Nîmes : 521 228 320
- Siège social : sis 5 boulevard de Prague, centre ATRIA, 30000 Nîmes
- Capitaux propres au 31/12/2016 : - 55 K€
- Résultat de l'exercice clos au 31/12/2016 : -48 K€
- Valeur nette comptable au 31/12/2016 dans les comptes sociaux de FLEET TECHNOLOGY : 0K€
- Transactions enregistrées au cours de la période avec le Groupe TRAQUEUR :
  - o Chiffre d'affaires ALFILEO : 0 K€
  - o Charges encourues par ALFILEO : 4 K€

#### **3.2. Opérations internes**

---

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

#### **3.3. Conversion des éléments en devises**

---

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

Les écarts provenant de la conversion des créances et dettes libellées en d'autres monnaies sont inscrits au résultat consolidé.

### 3.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires

---

Le chiffre d'affaires provient principalement de :

- la vente de boîtiers aux constructeurs automobiles et concessionnaires installés sur les véhicules afin de les localiser en cas de vol « Après-vol »,
- la vente de boîtiers permettant la géolocalisation des véhicules en temps réel,
- la vente de produits connexes (Coyote®).

Les contrats d'abonnement sont appréhendés en totalité en produits dès leur conclusion quelle que soit la durée d'abonnement.

### 3.5. Ecart d'acquisition

---

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels qui correspondent à une obligation existant à la date d'acquisition en raison d'événements passés, et qui peuvent être évalués de manière fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables assumés de la filiale acquise, l'écart est repris en résultat selon une durée adaptée.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire sur une durée adaptée à l'activité.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables.

La nouvelle réglementation relative aux états consolidés (règlements n°2015-06 et n°2015-07 du 23 novembre 2015) ne modifie pas les principes d'évaluation et de comptabilisation des écarts d'acquisition ni leur amortissement présents au sein du Groupe.

En effet, conformément à l'article 18 du règlement n° 2015-07, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition. Cette option constitue donc un changement de méthode comptable.

### 3.6. Immobilisations incorporelles

---

#### Dépenses de recherche et développement

Les principes comptables adoptés par le Groupe consistent à conserver en charges les dépenses de recherche et à activer les dépenses de développement quand elles se rapportent à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Les dépenses de développement activées sont amorties linéairement sur 3 ans.

#### Logiciels

Les logiciels créés par le Groupe sont immobilisés pour le coût de production inhérent à l'analyse organique, à la programmation, aux tests et à la documentation.

La Société TRAQUEUR SA est le licencié français du Groupe américain LO JACK propriétaire des brevets. La licence d'exploitation exclusive a été accordée par LO JACK INTERNATIONAL le 1<sup>er</sup> septembre 1997 et modifiée depuis par avenants.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### 3.7. Immobilisations corporelles

---

10

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an
- Installations techniques : entre 3 et 10 ans
- Matériels et outillages : entre 3 et 7 ans
- Matériels loués : 3 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "Amortissements" du compte de résultat.

### 3.8. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

---

Au-delà des plans d'amortissements initiaux, le Groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Conformément au règlement 99-02 du CRC, ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indices de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition acquis lors d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

En l'absence de secteurs géographiques identifiables, l'identification des UGT repose sur l'identification par secteurs d'activité homogènes qui correspond aux deux pôles opérationnels du groupe : « Sécurité » et « Gestion de flotte ».

Ainsi, l'écart d'acquisition FLEET TECHNOLOGY est affecté à l'UGT « Gestion de Flotte » et l'écart d'acquisition FXM TECHNOLOGIE est affecté à l'UGT « Sécurité ».

Les tests de dépréciation sont déterminés sur la base de la valeur d'utilité de chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition testé se rapporte. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs nets (y compris l'écart d'acquisition), une dépréciation affectée en priorité à l'écart d'acquisition est alors reconnue. Le cas échéant, la dépréciation affectée à l'écart d'acquisition présente un caractère irréversible.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de trois ans et d'une valeur terminale calculée à partir du flux de trésorerie prévisionnel moyen auquel est appliqué un taux de croissance stable ou un taux d'incertitude en fonction de l'évolution attendue des marchés sur lesquels le groupe opère.

L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Ces calculs s'appuient sur le plan prévisionnel à trois ans élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être éventuellement ajustées au cours des périodes ultérieures.

### 3.9. Contrats de location-financement

---

Le Groupe n'a pas choisi d'opter pour la méthode préférentielle (règlements CRC n° 99-02 § 300 et n° 2004-03 du CRC) consistant à comptabiliser à l'actif du bilan les immobilisations financées au moyen de contrats de location – financement et la dette correspondante en passifs financiers. En effet, les actifs financés au moyen de contrats de location-financement ne présentent pas de caractère significatif. La prise en compte de ce retraitement se traduirait par :

- Une augmentation du résultat d'exploitation de 14K€,
- Une augmentation de l'endettement financier de 28K€,
- Une augmentation de l'actif immobilisé net de 52K€.

### **3.10. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés**

---

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.11. Stocks et en-cours**

---

Les stocks sont évalués au prix de revient sans toutefois que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût d'acquisition y compris la sous-traitance mais hors frais accessoires et frais indirects de production.

Cependant, les services attendus liés aux véhicules de démonstration équipés d'un marqueur et aux véhicules pré équipés d'un marqueur par les constructeurs automobiles sont valorisés sur la base du coût d'acquisition estimé d'un client, pondéré d'une probabilité de transformation (la probabilité de transformation s'entendant comme la souscription effective, par l'acheteur du véhicule pré équipé, des services Traqueur de localisation et de récupération).

Cette probabilité de transformation est actualisée annuellement en fonction du taux de transformation effectivement constaté sur les 12 derniers mois. Ce poste classé en « en-cours production et services » s'élève au 31 décembre 2016 à 330K€.

Les stocks de marchandises et fournitures sont évalués selon la méthode du « Premier entré, Premier sorti » (FIFO) en tenant compte des transports sur achats mais en excluant les frais de stockage.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation d'un stock est inférieure à sa valeur d'inventaire.

En raison de leur caractère non significatif, les profits sur stocks résultant d'opérations intra-groupe ne sont pas éliminés.

### **3.12. Créances et dettes**

---

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le poste clients inclut la facturation (réalisée ou à établir) correspondant à la reconnaissance du chiffre d'affaire à l'avancement.

Une dépréciation pour perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

### 3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

La société considère comme équivalents de trésorerie les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

### 3.14. Capital social

---

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les actions détenues au titre de l'autocontrôle sont portées en déduction des capitaux propres. Au 31 décembre 2016, Traqueur SA détient 21 180 de ses propres actions (contre 6 571 au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, Fleet Technology SA détenait 1.1% du capital de la société mère TRAQUEUR SA, soit 36 600 actions acquises au prix de 439K€, quantité identique à celle constatée au 31 décembre 2015. Compte tenu de l'évolution des marchés, cette participation croisée n'a pu être dénouée à la clôture de la période.

### 3.15. Subventions d'investissement

---

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

### 3.16. Engagements de retraite

---

Le groupe participe en application d'obligations légales ou d'usages à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le groupe propose ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans les sociétés du Groupe et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces droits est réalisée à chaque arrêté.

L'engagement correspondant n'est pas comptabilisé. Cependant, une estimation de sa dette actuarielle a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,31%	5,00%
Age de départ à la retraite	62-65 ans	63-65 ans
Taux de progression des salaires	1-1,5%	5,00%
Taux de charges sociales	45,00%	40-50%
Table de mortalité	INSEE 2015	INSEE 2004
Convention collective	Prévention et sécurité	Prévention et sécurité



Au 31 décembre 2016, le montant actualisé de la provision pour engagements de retraite calculé selon la méthode des unités de crédit projetées est de 365K€ (contre 189K€ au 31 décembre 2015). Cette forte augmentation est principalement due au changement de taux d'actualisation (1.31% au 31 décembre 2016 contre 5% au 31 décembre 2015). A taux d'actualisation constant (5%), le montant de la provision serait de 213K€.

### **3.17. Autres provisions**

---

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui est traité en engagement non comptabilisé. Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ces engagements ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour risques concernent notamment les abonnements à servir au titre des dispositifs « Traqueur Après-Vol », les contrats d'abonnement étant appréhendés en totalité en produits dès leur conclusion quelle que soit la durée d'abonnement. Ces coûts probables font l'objet de provisions « Vol » et « Lignes » dont les évaluations intègrent des données statistiques. Le Groupe revoit ses estimations de façon régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions d'exploitation.

Les provisions font l'objet d'une reprise concomitamment :

- A la survenance de la sortie de ressources initialement provisionnée ;
- A la disparition du caractère probable de la sortie de ressources, lorsqu'elles deviennent sans objet.

### **3.18. Emprunts**

---

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'origine.

### **3.19. Impôts sur les bénéfiques**

---

La rubrique "Charge d'impôt" inclut l'impôt courant exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

### **3.20. Information sectorielle**

---

Dans la mesure où les principales opérations du Groupe sont réalisées en France, aucun segment géographique significatif n'est identifiable au sein du Groupe. L'information sectorielle présentée est donc fondée sur l'identification des secteurs d'activité correspondant aux deux pôles opérationnels du Groupe :

- L'activité « Sécurité » composée des segments « Après-vol » et « Produits connexes » d'une part ;
- Et l'activité « Gestion de flotte – Télématique embarquée » d'autre part.

L'information sectorielle telle que décrite ci-dessus est présentée chaque année à la clôture de l'exercice.

### **3.21. Résultat par action**

---

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

15

## **Note 4. Faits marquants de la période**

---

### **Participation non consolidée**

Compte tenu de leur faible importance relative, les titres de participation détenus dans la société ALFILEO n'ont pas été consolidés au 31 décembre 2016, tout comme au titre des exercices précédents.

Compte tenu de la situation nette de cette société à la clôture de l'exercice et des perspectives futures, La dépréciation de ces titres de participation qui avait été comptabilisée précédemment pour 43 K a été maintenue de sorte que leur valeur nette comptable est nulle.

Au 31 décembre 2016, la créance datant de 2013 et non soldée dans les comptes de FLEET TECHNOLOGY a fait l'objet d'une dépréciation intégrale pour 250 K€. A la clôture, la valeur nette des créances du Groupe envers cette entité est nulle.

### **Participation croisée**

Au 31 décembre 2016, FLEET TECHNOLOGY SA détenait 1,1 % du capital de sa maison mère TRAQUEUR SA, soit 36 600 actions acquises au prix de 439 K€, quantité identique à celle constatée au 31 décembre 2015. Compte tenu de l'évolution des marchés, cette participation croisée n'a pu être dénouée à la clôture de l'exercice.

Le 21 Octobre 2015, TRAQUEUR a mis en œuvre un contrat de liquidité avec la société de Bourse Invest Securities. Ce nouveau contrat, convenu pour une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction.

Les moyens suivants figurent au contrat : un crédit en espèces de 40.000 €.

Il a pour objet l'animation des titres de la société TRAQUEUR sur le marché régulé d'ALTERNEXT Paris. Dans le cadre de ce contrat, au 31/12/2016 le portefeuille est constitué de 57 780 titres et le solde en espèces disponibles s'élevait à 8 352 €.

Ainsi, les 57 780 titres d'autocontrôle détenus par le Groupe, sont inscrits en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

### **Changement de gouvernance**

Le 28 novembre 2016, le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Stéphane ROUSSIER Président du Directoire en remplacement de Monsieur Marc VERDET. M. ROUSSIER assurait depuis plus de dix ans la fonction de Président du Conseil de Surveillance de TRAQUEUR.

### **Vérification fiscale**

La société TRAQUEUR SA a reçu le 15 juillet 2016 une proposition de rectification de l'Administration en conclusion de la vérification de sa comptabilité démarrée en décembre 2015. La société a contesté cette proposition par courrier de son conseil à l'Administration daté du 13/09.

Au 31 décembre 2016, la société a constitué une provision de 27 071 € au titre de cette proposition de redressement.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

- EBITDA = EBE (Plan comptable Général) – redevances diverses
- Les montants retenus au titre des CICE (crédits d'impôt compétitivité des entreprises), pour un total de 111 K€, ont été portés en déduction des charges sociales, tout comme à clôture de l'exercice précédent.
- FLEET TECHNOLOGY SA et TRAQUEUR SA ne comptabilisent pas de provision pour SAV dans la mesure où les prestations d'installations des boîtiers qu'elles commercialisent sont pour l'essentiel sous traitées et qu'elles bénéficient à ce titre, d'une garantie de la part des sous-traitants.

## Note 5. Ecart d'acquisition

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>5 337</b>	<b>5 337</b>
Acquisitions	-	-
Diminutions	-	-
Variations de périmètre	-	-
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>5 337</b>	<b>5 337</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>(2 774)</b>	<b>(2 459)</b>
Dotations	(315)	(315)
Reprises	-	-
Variations de périmètre	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>(3 089)</b>	<b>(2 774)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>2 564</b>	<b>2 879</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>2 249</b>	<b>2 564</b>

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

31/12/2016	FLEET Technology	FXM Technology	Total
<b>Valeur brute</b>	<b>4 819</b>	<b>518</b>	<b>5 337</b>
Amortissements cumulés	(2 650)	(438)	(3 089)
<b>Valeur nette</b>	<b>2 169</b>	<b>80</b>	<b>2 249</b>
Durée d'amortissement	20 ans	7 ans	

17

## Note 6. Immobilisations incorporelles

	Frais de recherche & développement	Licences, logiciels et droits similaires	Autres	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>8 559</b>	<b>1 555</b>	<b>32</b>	<b>10 146</b>
Acquisitions	778	203	18	999
Diminutions	-	(4)	(2)	(6)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	3	(30)	(27)
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>9 337</b>	<b>1 757</b>	<b>18</b>	<b>11 112</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>(7 038)</b>	<b>(1 387)</b>	-	<b>(8 425)</b>
Dotation	(920)	(99)	-	(1 019)
Reprises	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>(7 958)</b>	<b>(1 486)</b>	<b>0</b>	<b>(9 444)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>1 522</b>	<b>168</b>	<b>32</b>	<b>1 721</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>1 380</b>	<b>271</b>	<b>18</b>	<b>1 669</b>

**Note 7. Immobilisations corporelles**

	Installations Techniques et outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>3 591</b>	<b>788</b>	<b>4 378</b>
Acquisitions	8	131	139
Diminutions	-	(75)	(75)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	30	30
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>3 599</b>	<b>874</b>	<b>4 472</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>(3 523)</b>	<b>(604)</b>	<b>(4 127)</b>
Dotation	(28)	(107)	(135)
Reprises	-	64	64
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>(3 551)</b>	<b>(647)</b>	<b>(4 198)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>68</b>	<b>184</b>	<b>251</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>48</b>	<b>227</b>	<b>274</b>

**Note 8. Immobilisations financières**

18

	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>44</b>	<b>192</b>	<b>235</b>
Augmentations	-	45	45
Diminutions	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>44</b>	<b>237</b>	<b>280</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>-</b>	<b>(43)</b>	<b>(43)</b>
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>(43)</b>	<b>(43)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>44</b>	<b>148</b>	<b>192</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>44</b>	<b>193</b>	<b>237</b>

### Note 9. Stocks

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières premières et fournitures	454	(24)	430	457
Stocks d'en-cours de production de services	330	-	330	351
Stocks de produits finis	978	(104)	874	980
Stocks de marchandises	362	(24)	338	439
<b>Total</b>	<b>2 124</b>	<b>(152)</b>	<b>1 972</b>	<b>2 227</b>

### Note 10. Créances et comptes de régularisation

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>5 250</b>	<b>(771)</b>	<b>4 478</b>	<b>4 746</b>
Autres créances d'exploitation	209	-	209	384
Créances fiscales et sociales	1 137	-	1 137	1 262
Charges constatées d'avance	135	-	135	226
<b>Total autres créances</b>	<b>1 480</b>	<b>-</b>	<b>1 480</b>	<b>1 872</b>
<b>Total</b>	<b>6 730</b>	<b>(771)</b>	<b>5 958</b>	<b>6 619</b>

19

Les créances du Groupe ont une échéance inférieure à un an.

### Note 11. Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 3 316 347 actions d'une valeur nominale de 0.76 euro, toutes identiques. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, susceptible d'être exercé.

Au 31 décembre 2016, Fleet Technology SA détenait 1.1% du capital de la société mère TRAQUEUR SA, soit 36 600 actions acquises au prix de 439K€, quantité identique à celle constatée au 31 décembre 2015. Compte tenu de l'évolution des marchés, cette participation croisée n'a pu être dénouée à la clôture de la période.

Par ailleurs, il n'a pas été fait usage, en matière d'augmentation de capital, des délégations données par l'Assemblée Générale dans sa séance de mai 2016 et qui seront forcloses au 30 juin 2017.

## Note 12. Provisions pour risques

	Provisions abonnements Lignes	Provision risque vol	Autres provisions pour risques	Total
<b>Valeurs au 31/12/2015</b>	<b>119</b>	<b>217</b>	<b>146</b>	<b>482</b>
Dotations	101	8	328	437
Reprises consommées	-	-	(40)	(40)
Reprises non consommées	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>Valeurs au 31/12/2016</b>	<b>220</b>	<b>225</b>	<b>434</b>	<b>879</b>

## Note 13. Dettes financières

### Variation des dettes financières

	Emprunts bancaires	Autres dettes financières	Total
<b>Valeurs au 31/12/2015</b>	<b>2 002</b>	<b>3</b>	<b>2 005</b>
Augmentation	560	(1)	559
Diminution	(512)	-	(512)
Variation de périmètre	-	-	-
<b>Valeurs au 31/12/2016</b>	<b>2 050</b>	<b>2</b>	<b>2 052</b>

20

### Maturité des dettes financières

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	438	1 612	-	2 050
Autres dettes financières	2	-	-	2
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>1 612</b>	<b>0</b>	<b>2 052</b>

### Endettement financier net

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières	2 052	2 005
Disponibilités et équivalents	(1 245)	(1 067)
<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>938</b>

**Note 14. Dettes non financières**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 947</b>	<b>4 369</b>
Avances et acomptes reçus	204	225
Dettes fiscales et sociales	2 143	1 912
Dettes sur acquisition d'immobilisations	61	46
Produits constatés d'avance	303	-
<b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>2 711</b>	<b>2 183</b>
<b>Total dettes non financières</b>	<b>6 658</b>	<b>6 552</b>

Les dettes non financières du Groupe ont pour l'essentiel une échéance inférieure à un an.

**Note 15. Résultat financier**

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts reçus et produits assimilés	1	8
Intérêts versés et charges assimilées	(48)	(44)
Résultat net de change	(14)	(4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(60)</b>	<b>(40)</b>

**Note 16. Résultat exceptionnel**

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de cession	4	(3)
Subventions d'investissements virées au résultat	138	-
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(275)	16
Produits et charges diverses	(40)	(90)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(174)</b>	<b>(77)</b>



## Note 17. Impôts sur les bénéfices

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) acquis au 31 décembre 2016 s'élève à 111 K€. Conformément aux textes en vigueur, ce montant a été comptabilisé en réduction des charges de personnel.

La charge d'impôt sur la période se détaille de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	236	282
Impôts différés	55	-
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>282</b>

Le produit d'impôt exigible correspond à la comptabilisation d'un crédit impôt recherche accordé à Fleet Technology pour 235K€ à fin 2016.

### Preuve d'impôt

	31/12/2016
Résultat net des sociétés intégrées	(1 503)
Charge d'impôt	(291)
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(1 794)</b>
Taux de droit commun	33,33%
<b>Charge théorique d'impôt</b>	<b>(598)</b>
Incidence des différences permanentes	(65)
Amortissement des écarts d'acquisition	105
Crédits d'impôt	(236)
Impôts différés actifs non activés	505
Autres	(1)
<b>Total impôt</b>	<b>(291)</b>

22

### Déficits non activés

Au 31 décembre 2016, aucun déficit au sein du Groupe n'a donné lieu à l'activation d'un impôt différé. Les déficits non activés se décomposent de la façon suivante :

31/12/2016	Base	Impôt
Traqueur	22 472	7 490
Fleet Technology	7 694	2 564
FXM Technology	235	78
<b>Total</b>	<b>30 401</b>	<b>10 133</b>

### Note 18. Effectif moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2016 se décompose de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	41	35
Non cadres	65	64
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>99</b>

### Note 19. Information sectorielle

	Sécurité, Après-vol	Gestion de flotte	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	14 028	2 397	-	<b>16 425</b>
Résultat d'exploitation	(731)	(419)	(96)	<b>(1 245)</b>
Immobilisations incorporelles (net)	979	2 859	80	<b>3 918</b>
Immobilisations corporelles (net)	182	92	-	<b>274</b>

### Note 20. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance

Pour les besoins des présentes, les organes de direction sont constitués des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance.

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction sur l'exercice s'élève à 414 K€ (contre 555K€ en 2015). Le montant indiqué comprend le salaire brut, les primes, les avantages en nature et la rémunération du Président du Conseil de Surveillance. Les mandataires sociaux actuels et anciens ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite tant au niveau de TRAQUEUR que des sociétés qu'elle contrôle.

Aucune avance ni crédit n'est consenti aux organes de direction tant par TRAQUEUR que par les sociétés qu'elle contrôle.

FXM TECHNOLOGIE et FLEET TECHNOLOGY ne versent aucune rémunération aux organes de direction.

### Note 21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires versés au Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2015 sont les suivants :

- Honoraires relatifs à la mission de contrôle légal : 74 K€ HT,
- Honoraires relatifs à des missions de conseil et services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes telles quelles sont définies par les normes d'exercice professionnel : NEANT.

## Note 22. Engagements hors bilan

---

### Engagements crédit-bail

Redevances restant à payer	31/12/2016	31/12/2015
- à un an au plus	23	85
- à plus d'un an et cinq au plus	5	28
- à plus de cinq ans	-	-

### Engagements financiers

Traqueur s'est portée caution à 1ère demande, à hauteur de 50 K€, pour le compte de Fleet Technology, pour garantir les prestations que cette dernière effectue dans le domaine des chantiers connectés, pour un major du BTP.

BPI France a apporté sa garantie à hauteur de 50% et de 60% aux 2 concours bancaires consentis par le CIC à Traqueur SA.

Traqueur a remis à l'escompte en date du 29 décembre 2016 une traite pour un montant de 178K€ à échéance en Janvier 2017.

## Note 23. Périmètre de consolidation

---

Sociétés	Adresse	SIRET	% d'intérêt		24
			31/12/2016	31/12/2015	
TRAQUEUR SA	Les bureaux de la Colline, 1 rue Royale, 92210 SAINT-CLOUD	412 027 492	Mère	Mère	
FLEET TECHNOLOGY SA	Les bureaux de la Colline, 1 rue Royale, 92210 SAINT-CLOUD	422 273 607	100%	100%	
EURL FXM TECHNOLOGY	Les bureaux de la Colline, 1 rue Royale, 92210 SAINT-CLOUD	441 979 432	100%	100%	

Au 31 décembre 2016, les filiales étant détenues sous contrôle exclusif, 9 sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, méthode identique à celle utilisée en 2015.

#### **Note 24. Événements postérieurs à la date d'arrêt**

---

Comme annoncé par communiqué de presse daté du 5 mai 2017 : Suite à la conclusion d'accords avec différents actionnaires, Coyote System, qui commercialise un système de géolocalisation en temps réel, va acquérir au total 48,94% du capital et 49,80% des droits de vote de Traqueur. Le prix a été fixé à 1,50 euro, soit une prime de 30% par rapport au cours de clôture au 5 mai 2017 sur Alternext, valorisant le spécialiste des produits de localisation de véhicules volés quelques 5 millions d'euros.

Ces blocs seront acquis auprès de fonds d'investissement gérés par IPSA (23,54% du capital) et par la société de gestion InnovaFonds (15,97%), de M. Jean-Jacques Schmoll et de membres de sa famille (4,22%) et auprès de M. Marc Verdet et de membres de sa famille (5,21%). A noter que l'achat de ces blocs n'est subordonné à aucune condition suspensive. A l'issue de la réalisation des formalités requises, l'acquisition devrait donc intervenir prochainement.

A la suite de l'acquisition effective des actions, Coyote System a indiqué qu'elle déposerait auprès de l'AMF un projet d'OPA volontaire portant sur le solde du capital de Traqueur, dans des conditions financières au moins aussi favorables que les vendeurs des blocs.